Ils enseignent la boxe aux détenus… Pour quoi faire ?

écrit par Maxime | 20 avril 2017

Je viens de découvrir que certains se mettent en quatre pour que la boxe soit pratiquée en milieu carcéral :
http://www.leparisien.fr/societe/prisons-le-boxeur-mahyar-monshipour-s-investit-pour-les-detenus-22-03-2017-6784353.php
http://www.ffboxe.com/rubriques-139-milieu_carceral.html
La presse évoque notamment beaucoup Mahyar Monshipour à ce propos. Signe particulier : il milite aussi activement pour l'exercice du droit de vote en prison.
http://www.lanouvellerepublique.fr/Vienne/Actualite/Economie-social/n/Contenus/Articles/2017/04/16/Droit-de-vote-en-prison-Monshipour-est-sur-le-ring-3069669
http://resistancerepublicaine.com/2016/11/10/ils-se-mettent-en-4-pour-que-50000-detenus-puissent-voter-en-prison/

On pourrait pourtant considérer que la prison est un lieu d'exil, une suspension temporaire du contrat social, une exclusion momentanée de la société française dans le but de faire subir au condamné une peine. La prison sanctionne une violation grave du droit pénal, qui tient son nom de la peine. Mais la prison est-elle encore une peine ?

L'optimisme et la sincérité vraisemblable de Mahyar Monshipour sont certes à saluer.
Selon « le Parisien », il déclare : « *même s'il n'existe pas de statistiques ethniques, on sait que nos prisons sont remplies de nombreuses personnes étrangères ou d'origines étrangères. Avec mon parcours, avec mon histoire, j'espère qu'ils se reconnaîtront en moi et qu'ils me feront confiance pour porter leur voix* ».

Et pourtant, est-ce vraiment la voie à suivre, quand on voit qu'explose la délinquance ?
On ne peut plus, même dans une ville de province, aller faire

son plein d'essence la nuit tombée :
http://www.lanouvellerepublique.fr/Vienne/Actualite/Faits-divers-justice/n/Contenus/Articles/2017/04/19/Agressee-a-la-pompe-par-deux-hommes-armes-3072208

Ne risque-t-on pas ainsi d'enseigner des techniques de combat à des récidivistes ?
La prison ne fait plus peur, si la prison est un lieu :
– où l'on apprend la boxe gratuitement ;
– où l'on fait du sport gratuitement (salle de sport, muscu, yoga…) et même de la pétanque
http://resistancerepublicaine.com/2016/10/14/radicalisme-les-casinos-de-la-prison-de-lile-de-re-seront-demolis-debut-2017/
– où Yannick Noah fait des concerts (sans avoir à payer sa place, naturellement…)
http://www.20minutes.fr/societe/1391501-20140602-20140602-prison-fresnes-yannick-noah-joue-hommes-femmes
http://www.purepeople.com/article/yannick-noah-et-ses-complices-en-prison-ils-coupent-les-barbeles_a156523/1

Si la prison ne fait plus peur, si même elle peut paraître avantageuse (gratuité des repas, salle de muscu, concerts etc.), il paraît naturel que les délinquants hésitent moins à passer à l'action.

La prison ne fait plus peur qu'aux honnêtes citoyens.
Je pense que la fonction de la prison n'est pas de divertir mais punir. La prévention doit être faite avant le passage à l'acte et cela passe par l'application du principe de précaution et non pas des privilèges accordés aux populations « sensibles ».

Il faut notamment éviter de faire entrer n'importe qui en France. C'est le rôle de l'encadrement légal de l'immigration et du travail des services administratifs à ce sujet. Travail qui mériterait d'être d'ailleurs davantage mis en lumière. Il serait intéressant notamment qu'un site Internet gouvernemental rende public (avec anonymisation naturellement)

les dossiers de naturalisation ou d'octroi de titres de séjour et les motifs d'acceptation ou de refus des dossiers, pour que les citoyens sachent ce qui est décidé précisément avec une impartialité totale naturellement (hors de question de trier les dossiers révélés publics ou les dossiers cachés). On pourrait concevoir que des représentants élus siègent dans des commissions chargées de ce travail, que leur travail soit rendu public, etc.

Actuellement, à ma connaissance, il n'y a que la jurisprudence administrative, rendue publique (legifrance), qui permet de se faire une opinion à ce sujet, mais cela suppose de faire des recherches et seuls les cas qui ont donné lieu à des recours sont rendus publics… Autant dire que les décisions d'admission sont laissées dans l'ombre !

Bien sûr, en cas de moratoire durable sur l'immigration, la question ne se posera plus.